



Orléans, le 01/04/2025

L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES MATÉRIAUX – 2025

L'Observatoire Régional des Matériaux (ORM) s'est tenu en présentiel le 27 mars 2025.

L'ORM a été saisi d'un projet de renouvellement et extension de la carrière (carrière en lit majeur) sur la commune de Saint-Genou (36) de la société Ligérienne pour une demande de transfert de quotas interdépartemental au sein du même groupe depuis le département Loiret vers le département de l'Indre.

Le Schéma Régional des Carrières (SRC), approuvé le 21 juillet 2020, prévoit dans une note annexée au SRC, une procédure concertée de gestion des quotas d'extraction à l'échelle régionale et départementale, permettant d'atteindre les objectifs tout en satisfaisant au mieux les besoins en matériaux des territoires. Dans cette note, il est envisagé le cas le transfert de quotas interdépartemental à l'initiative du pétitionnaire dans le cas où les trois procédures précédentes sont insuffisantes et dans le cas où une carence en granulats alluvionnaires est identifiée et reconnue sur tout ou partie du territoire régional et en concertation avec les exploitants du département débité. Alors, il peut être envisagé une réduction des quantités annuelles maximales d'extraction en lit majeur des exploitations d'un même groupe localisées dans des départements voisins. Le projet présenté répond à ce cas.

Cette demande de transfert interdépartemental de quotas est donc soumise à l'avis de l'observatoire régional des granulats du SDAGE. L'exploitant a présenté son projet uniquement sur la partie transfert de quotas au sein du même groupe depuis le département du Loiret vers le département de l'Indre. Cette présentation est disponible sur le site internet de la DREAL Centre Val de Loire avec l'ensemble des présentations de l'ORM du 27 mars 2025.

Les membres de l'Observatoire Régional des Matériaux, conformément à l'arrêté préfectoral du 18 avril 2016 portant sur la composition de cet observatoire, ont émis un avis uniquement sur le transfert de quotas du département du Loiret vers le département de l'Indre, ce qui ne préjuge en rien de la poursuite de l'étude de ce projet.

Les votants sont :

- Monsieur Thomas THERY-DUPPRESSOIR (DREAL),
- Monsieur Florent SAUTEREAU (CERC),
- Madame Sandrine EUGENE (CD45),
- Monsieur Jean-Claude LEZIER (Association du Loiret- LNE),
- Madame Magalie GOURVAT (UNPG),
- Monsieur Carlos MARTINS (UNICEM).

Un avis uniquement sur le transfert de quotas a été émis favorable à l'unanimité le 27 mars 2025 à 16 h.